

La filière bilingue à la HEP- Valais

La Haute Ecole pédagogique du Valais propose un cursus bilingue qui se réfère aux directives ci-dessous et qui délivre un diplôme bilingue d'enseignement dans les degrés 1H à 8H du degré primaire reconnu par la CDIP qui permet d'enseigner dans toute la Suisse, indifféremment de la zone linguistique ainsi que dans les classes bilingues de la scolarité primaire.

I. Cadre Légal

4.2-4217 Directive relative aux compétences en langues 2 et 3, à l'échange inter-site et au cursus bilingue dans la formation de bachelor pour les degrés préscolaires et primaire

Art. 13

Accès à la formation

- 1) La direction valide lors de l'admission le site d'inscription des candidats à la formation bilingue. La HEP-VS porte une attention particulière aux compétences langagières de ces étudiants.
- 2) L'accès à la formation bilingue est fonction du résultat d'un test de placement ou de l'obtention d'un certificat international en langue 2 de niveau C1. Le test de placement a lieu au plus tard avant le début du cinquième semestre.

Art. 14

Formation et évaluation

- 1) La formation bilingue s'effectue pour moitié dans la L2. Les compétences langagières en L2 sont alors identiques à celles attendues des étudiants de la L1.
- 2) Les examens finaux pour l'obtention du diplôme bilingue se déroulent également dans la L2.
- 3) En cas d'échec à un examen final en raison d'un niveau de L2 insuffisant, l'étudiant passe sa deuxième session d'examen sur le site d'inscription. Dans ce cas, le diplôme délivré ne porte pas la mention "bilingue".

Art. 15

Suivi des étudiants en cursus bilingue

- 1) Les étudiants en cursus bilingue sont suivis individuellement par le responsable mobilité de la HEP-VS.

[RSC 4.2-4215 - Directive concernant l'évaluation dans la formation au Bachelor primaire - Haute école pédagogique du Valais - Recueil de la législation \(tlex.ch\)](#)

II. Inscriptions

Conformément au règlement, chaque étudiant est astreint à un examen de langue 1 qui atteste de la maîtrise de la langue orientée vers la future profession. Il est important que les étudiants de la filière bilingue s'inscrivent sur le site de la langue qu'ils maîtrisent le mieux et terminent leur formation sur l'autre site.

III. Premier semestre d'échange : Accueil sur l'autre site

1. Choix du semestre

Dans l'idéal les étudiants de la filière bilingue effectuent leur premier semestre d'échange au 4^{ème} semestre. Il se peut toutefois, qu'exceptionnellement, ils effectuent leur semestre d'échange soit au 2^{ème} ou soit au 3^{ème} semestre.

2. Subventionnement

Les étudiants de la filière bilingue sont au bénéfice d'un soutien financier de l'agence nationale Movetia pour chacun des stages qu'ils effectuent dans l'autre région linguistique. Cette aide a pour objectif de les encourager à loger sur place et à s'immerger dans l'autre culture et région linguistique.

3. Evaluation

Durant ce premier semestre d'échange, les étudiants bilingues sont évalués comme leurs camarades en échange.

- Les travaux écrits (dossiers, examens sur table) peuvent être rendus dans la langue 1
- Les oraux se font dans la langue 2
- Durant le stage, la planification est rendue dans la langue 2
- Les analyses dans la langue 1
- Le stage d'échange (2-3 ou 4) sera formatif, seuls les critères de base seront évalués de manière sommative.

4. Cours 8. Formation aux pratiques professionnelles

Les étudiants de la filière bilingue suivent les cours relatifs aux formations professionnelles sur leur site d'étude. Ainsi, lorsqu'ils changent de site après le 3^{ème} semestre, les étudiants changent de mentor (8.1). La personne responsable de la filière bilingue coordonne les changements et avise les enseignants concernés.

Les étudiants en filière bilingue s'annoncent auprès des personnes enseignantes concernées, en début de semestre, pour s'assurer que les changements ont bien été pris en considération.

Idéalement, les étudiants de la filière bilingue choisissent un directeur de mémoire (8.9) sur le site où ils finiront leurs études.

IV. Semestres 5 et 6

1. Exigences dans la L2

Conformément à la directive susmentionnée, les étudiants doivent avoir atteint le niveau C1 avant le début du semestre 5 pour continuer leur formation en filière bilingue.

2. Evaluation

Les semestres 5 et 6 sont évalués de la même façon pour les élèves en filière bilingue ou non. Les exigences correspondent à celles du site d'étude.

En cas d'échec à un examen final en raison d'un niveau de L2 insuffisant, l'étudiant passe sa deuxième session d'examen sur le site d'inscription. Dans ce cas, le diplôme délivré ne porte pas la mention "bilingue".